

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2017
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le 28 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Armelle DAMY, Cécilia JOUVE, Bernadette LAPEYRE, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Jocelyne SERRES

Absents excusés : Alain LAURENS a donné pouvoir à Séverine BERSAC, Christine ROUX a donné pouvoir à Jacqueline PUGET

Absent : Henri SERRES,

Secrétaire de séance : Bernadette LAPEYRE

Pas de remarque de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente qui est donc considéré comme validé.

I. Classement « commune touristique »

La commune du Dévoluy bénéficie du classement "commune touristique" jusqu'en janvier 2018. Ce classement est un préalable indispensable pour pouvoir candidater au classement "station de tourisme" qui récompense une offre touristique d'excellence. La commune du Dévoluy a déposé une demande de classement "station de tourisme" en 2016. Le dossier est en cours d'instruction.

Mme Le Maire propose de solliciter le renouvellement du classement « commune touristique » sur la commune du Dévoluy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE la reconnaissance du classement « commune touristique » pour la commune du Dévoluy et AUTORISE Mme Le Maire à solliciter la dénomination de « commune touristique » selon la procédure prévue à l'article I du décret n°2008-884 susvisé.

2. Modification des statuts du SyME 05 – approbation

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts. Les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes, adoptés en Assemblée Générale, ont été notifiés à la commune le 26 juillet 2017. Les membres du syndicat doivent se prononcer sur cette révision statutaire dans les 3 mois suivants la notification. A noter que cette compétence ne s'exerce qu'au profit des collectivités qui la lui auront transférée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux statuts du SyME 05.

3. Espace muséographique – demandes de subventions

La délibération D2016-050 du 3 mai 2016 validait un plan de financement et sollicitait les aides financières correspondantes sur un projet d'un montant de 3 470 000 € HT.

Suite à différents échanges entre les financeurs, il a été convenu que la Région et l'Europe financeraient uniquement la partie scénographie et le CD05 financerait les 2 parties (scénographie et bâtiment). En 2016 la commune a obtenu un financement de la Région sur les études réalisées (Esquisse, APS, APD). Il convient de solliciter l'aide financière des différents partenaires sur un projet d'un montant de 3 369 000 € selon le plan de financement suivant :

<u>Scénographie</u> :	1 280 000 €
Europe (FEDER-POIA) :	384 000 €
Région :	200 000 €
Département :	440 000 €
Autofinancement :	256 000 €

<u>Construction bâtiment</u> :	2 089 000 €
Département :	640 000 €
Autofinancement :	1 449 000 €

Séverine Bersac : on n'a pas les moyens de faire ce projet, il faut savoir dire stop et arrêter de demander des subventions. Elle espère qu'on ne le fera jamais.

Thomas Michel : on sait que ce projet ne verra pas le jour durant ce mandat

Jacqueline Puget : il faut demander les subventions pour les avoir même si ce projet ne démarre pas avant la fin du mandat.

A 2 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, le Conseil Municipal PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération du 3/05/2016 n°D2016-050, APPROUVE le projet présenté, SOLLICITE les aides financières selon le plan de financement présenté ci-dessus, AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant de mener à bien ces demandes d'aides financières et à signer les différents documents afférents.

4. Sécurisation accès piéton Superdévoluy – DETR 2017

Il est proposé de solliciter un financement de la DETR 2017 pour le projet de sécurisation des cheminements piétons à Superdévoluy entre la Maison d'accueil et les résidences des Toits du Dévoluy et des Chaumettes. Coût des travaux : 182 670 €.

Plan de financement : DETR 2017 73 068 € soit 40 % du coût total car le marché public comportera une clause sociale permettant de solliciter 10 % supplémentaire de l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le projet, SOLLICITE une aide financière de l'Etat (au titre de la DETR 2017) 73 068 €.

5. Sécurisation accès plateau de Bure – demande de subvention

Depuis plusieurs années, un bloc rocheux fait l'objet d'une surveillance particulière car menaçant de s'effondrer. Afin d'assurer la sécurité de son personnel, l'IRAM et la Communauté de Communes du Dévoluy avaient installé des équipements de mesures afin de mesurer l'évolution du bloc. Depuis 2010, les écartements augmentent d'environ 1 cm par an et mesuraient en 2015 entre 40 et 60 cm.

Il est permis de penser que le bloc rocheux va s'écrouler sans pouvoir en préciser l'échéance. L'Etat a demandé à la commune d'être maître d'ouvrage de travaux de sécurisation. Un chiffrage a été fait et un maître d'œuvre choisi. Les travaux consistent en un minage de 2200 m³ de rocher, le démontage du Pierra et la mise en place d'un arrêt sous poulie, le remplacement de la fibre optique et câble EDF (si endommagés en cours de travaux), une remise en état de la zone. Le coût de l'opération a été estimé à 540 000 € HT. L'IRAM participera à hauteur de 180 000 €. L'Etat s'est engagé à apporter une aide financière à la commune afin que cette dernière n'ait que 20 % d'autofinancement.

Le plan de financement serait le suivant :

- IRAM : 180 000 €
- Etat : 252 000 €
- Autofinancement : 108 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le projet, SOLLICITE une aide financière de l'Etat selon le plan de financement présenté, AUTORISE Mme Le Maire à signer une convention avec l'IRAM.

Thomas Michel : a-t-on une idée de ce que veut faire l'IRAM pour pérenniser l'accès au Plateau ?

Jean-Marie Bernard : l'IRAM veut un accès terrestre permanent : ils envisagent de construire un garage à Superdévoluy pour y garer ses véhicules, ils veulent qu'un accès en dameuse l'hiver et à 4X4 l'été soit toujours possible, et construire en haut du Pierra un local « tampon » permettant au personnel d'attendre de pouvoir monter sur le Plateau.

Thomas Michel : profiter de cette réflexion pour réfléchir de notre côté à améliorer, voire goudronner les chemins permettant d'accéder au haut du domaine pour pouvoir acheminer les skieurs en cas de saison sans enneigement sur le bas.

6. Mobiliers espaces publics – demande de financement à la Région

La Région apporte aux communes de moins de 1250 habitants une aide supplémentaire au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour de « petits » projets, plafonnée à 12 000 €. Il est proposé de solliciter cette aide pour terminer l'aménagement de la place de l'Eglise de St Etienne avec la mise en place de garde-corps surplombant la route sous l'Eglise de St Etienne et de barrières à l'entrée du village de St Etienne. Coût prévisionnel : 39 305 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE le projet, SOLLICITE une aide financière de la Région de 12 000 €.

7. Bail de la gendarmerie – renouvellement

Le bail concernant les locaux de la gendarmerie est arrivé à échéance. Un renouvellement est proposé pour une durée de 9 ans. Le loyer a été fixé à 31 470 € révisable tous les 3 ans.

Le maire doit être autorisé à signer ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le contrat de bail proposé et AUTORISE le Maire à le signer.

8. Centre de bien-être – avenant n°1 lot I entreprise Pelissard

Le lot n°1 « terrassement généraux » a été attribué à l'entreprise Pelissard pour un montant de 37 986,52 € HT. Un avenant est nécessaire pour la mise en place de la cuve fuel enterrée qui demande des terrassements non prévus au marché. Montant de l'avenant : 2 883,50 € HT portant le marché à 40 870,02 €.

La commission des marchés s'est réunie le 28 septembre en amont du conseil municipal et a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 « Terrassements généraux » avec l'entreprise PELISSARD SAS d'un montant de 2 883,50 € HT, AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.

Questions diverses

- Convention avec ENEDIS : pour permettre l'installation à Mouchechat d'un nouveau transformateur, il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS. Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE ces conventions et AUTORISE Mme le Maire à les signer.

- Jacqueline Puget informe que la « SPL Buëch Dévoluy exploitation » a été créée officiellement le 27/09/2017 avec l'Assemblée Générale constitutive et le premier Conseil d'administration. Marc Ventre a été désigné administrateur par le conseil communautaire. Elle a été élue Président-Directeur général de la SPL.

- Cécilia Jouve demande si la commune a reçu le courrier des parents suite à la réorganisation du fonctionnement de l'école d'Agnières mis en œuvre suite au départ d'une des deux ATSEM. Le Maire précise ne pas avoir reçu le courrier mais puisque le sujet est abordé, explique que l'une des ATSEM ayant réussi un examen de conseillère sociale a trouvé un autre emploi et a demandé une disponibilité en urgence qui lui a été accordée. Elle n'a pas été remplacée sur le temps scolaire car la mairie a jugé qu'une ATSEM aidée par une apprentie suffisait. Sur le reste des missions, des heures complémentaires ont été affectées à une des personnes qui confectionne les repas.

Cécilia Jouve ne comprend pas qu'une apprentie soit considérée comme une ATSEM diplômée et expérimentée.

Séverine Bersac précise qu'elle est particulièrement concernée et souhaite s'exprimer en tant qu'institutrice de l'école. Comme toute enseignante elle fait avec les moyens que la commune concède à l'établissement et fait son travail comme sa collègue sans critiquer, en rien les décisions qui ont été prises. La commune lors d'une réunion de rentrée, faite à sa demande, a proposé que soit faite une période d'essai avec la présence de l'apprentie. Cependant cette dernière a été absente la semaine de la rentrée et sera absente une semaine sur deux après Toussaint. Elle précise qu'il y a 12 GS dans la classe GS/CP et qu'il y a 2 classes de maternelles. Elle ajoute que la personne qui remplace hors temps scolaire fait trop d'heures et qu'elle va s'épuiser, qu'une apprentie ne peut pas faire le même travail qu'une ATSEM, que l'ATSEM qui reste, ne peut plus faire de pauses et que les institutrices sont présentes de 8H à 17H15 alors que leurs contrats prévoient qu'elles terminent à 16H30. Elles doivent parfois emmener, les enfants aux toilettes quand elles sont seules avec les enfants ; en effet les enfants sont répartis entre les 3 adultes dont l'ATSEM pour permettre à l'ensemble des enfants de participer à des ateliers de manipulation. Elle donne encore comme exemple les horaires effectués par le personnel le vendredi sans pause et que cela est inacceptable.

Brigitte Richard explique que la mairie a considéré qu'une ATSEM pour une classe de maternelle était suffisante mais qu'il avait été convenu de tenter cette organisation et qu'un point serait fait aux vacances de Toussaint. Déjà un ajustement sera fait pour les vendredis car la journée est trop chargée pour un des agents. Elle précise que la mairie a toujours accepté de financer toutes les nouvelles activités demandées et qu'elles sont ensuite la plupart du temps pérennisées.

Séverine Bersac propose que soit organisée une réunion entre la mairie et l'équipe pédagogique qui est prête, si nécessaire, à supprimer les activités pour permettre le maintien du poste d'ATSEM. Elle entend le besoin pour la commune de faire des économies mais trouve en tant qu'élue que cela ne doit pas se faire sur l'accueil des plus jeunes.

Cécilia Jouve Thomas Michel et Bernadette Lapeyre s'expriment sur la nécessité d'accueillir au mieux les enfants à l'école.

Jacqueline Puget : propose d'attendre le courrier des parents et de refaire un point comme prévu aux vacances de Toussaint.

- Jean-Marie Prayer : calendrier des manifestations : le 1^{er} octobre : le Gapen'cimes avec le parcours long au départ de Superdévoluy ; des essais automobiles du Montecarlo, les 12 au 15 décembre mais qui risquent d'être reportés car il y aura à cette période le rallye hivernal du Dévoluy ; samedi le sport boule.

- Séverine Bersac : la décision d'interdire aux agriculteurs de remplir leurs cuves au regard de la baignoire pose problème pour ceux qui ont des terres loin de leur exploitation : ils passent la journée à remplir puis emmener la cuve. Il faut trouver une autre solution.

Jacqueline Puget : cette décision a été prise dans l'urgence car trop d'abus sur la commune. Ce qui se passait été inadmissible. Des compteurs spécifiques vont être posés chez certains qui n'en avaient pas. Elle sait que le temps nécessaire pour remplir une cuve pose problème et va étudier les solutions possibles.

Michel Vincent demande à prendre la parole et précise qu'il peut mettre à disposition des agriculteurs l'eau collectée dans les cuves du ViAiPi tout l'été (environ 80 000 m³) ; il suffit pour cela de mettre un robinet à l'extérieur.

Le Maire le remercie de cette proposition.

- Cécilia Jouve demande si la commune a des informations au sujet des problèmes de téléphonie mobile : non rien de nouveau ; Bouygues renvoie sur SFR et rien de bouge.

- Odile Marceau demande la parole : a appris les travaux sur la salle des fêtes de St Disdier au moment où ceux-ci ont commencé. Ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été consulté, elle a tous les plans d'origine et aurait éviter les problèmes rencontrés, elle a refusé de les donner aux entreprises qui, dès le premier jour, les lui ont réclamés. Elle aimerait au moins être consultée quand il y a des travaux de prévus. Concernant la cabane des Narittes, ce n'est pas normal que le berger ait demandé à Eric Tabouret de poser des menuiseries et de les payer alors que la cabane appartient à la commune.

Jacqueline Puget : les menuiseries ont été achetées par la commune à la demande du berger et c'est lui qui a proposé de les poser.

La séance est levée à 19H25.